



Problème acquittement correctionnel

Par **virgil**, le **27/03/2009** à **18:48**

Bonjour, un ancien patron à porté plainte contre moi pour vol de camionnette le week-end alors qu'il me lavait confié lui même, afin d'éliminer un élément gênant. Bref j'ai été facilement acquitté mais mon avocate me demande maintenant 2700 euros environ en facture alors que j'ai rien demandé ni fait à personne à la base et que mon avocate m'avais dit que j'aurais rien à payer si je suis acquitté. Je suis maintenant au chômage et ne comprend pas comment on peu demandé ça a quelqu'un dans cette situation, sur un cas comme celui-ci.
Pouvez vous m'aider? Sachant que je n'arrive pas à avoir de dialogue correct avec l'avocat en question, je vous en remercie d'avance.

Par **pénalisteaix**, le **28/03/2009** à **12:09**

Bonjour,
Que vous soyez relaxé ou condamné ne change strictement rien quant au fait que vous devez payer votre avocat pour son travail. Je ne pense pas Monsieur que vous-même travaillé bénévolement sans rien demandé à votre employeur ?
Ne connaissant pas le dossier, ni les conditions dans lesquelles vous avez "engagé" cet avocat, je ne peux rien vous de concret quant à la solution de votre problème.
En revanche, si vous êtes en conflit avec votre avocat, et que vous estimez que l'on vous réclame une somme que vous n'avez pas à payer, saisissez le Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau auquel votre avocat est inscrit.
Enfin, le fait que vous soyez au chômage, situation très difficile, ne vous permet pas de vous soustraire à vos obligations.

Par **virgil**, le **28/03/2009** à **15:09**

Pour plus de renseignements, mon employeur a porté plainte contre moi pour ralentir la procédure de prud'homme pour laquelle il a été condamné à me payer 6500 euros en dommage et autre. J'ai eu une acceptation d'aide juridique à 85% sur le tout. Et quand l'avocat m'a dit que l'autre partie paiera les frais si elle perd, je l'ai cru. Il s'est permis de lancer une procédure pour récupérer les 6500 euros sans m'en parler ni rien me faire signer. Il a déjà récupéré 1000 euros avant que je sois au courant de quoi que se soit. Je voulais m'en occuper moi même pour limiter les coûts, et maintenant j'ai des frais pour un compte carpa sans l'avoir demandé.rnJe me suis trompé en venant sur ce site, je crois. Je suis d'accord que tout travail mérite salaire, mais je suis artisan depuis 6 mois et je ne facture pas à tout va tout et n'importe quoi, sachant que, j'en suis certain, se ne sont pas des pratiques courantes dans les métiers de droit. Vos réponses de "faut payer" ne m'aide pas du tout, et j'espère pour vous que vous êtes payer pour ceci sinon vous perdez votre temps et celui des autres avec. J'ai de suite vu dans votre réponse que vous n'êtes pas fait pour ça. rnJe n'attend pas de réponse de vous et vous remercie tout de même pour le reste.rnrnAu revoir et bonne continuation.....

Par **pénalisteaix**, le **28/03/2009 à 16:08**

Monsieur, rnrnIl n'est nullement question pour moi de vous dire "il faut payer", mais vous conviendrez avec moi que la manière dont avez présenté les faits dans votre premier post ne pouvait conduire à une autre réponse de ma part. Je ne suis point avocat, ni avoué, ni notaire, etc... Mais, on constate en pratique un certain nombre d'abus de la part de personne peu délicate. rnrnCompte tenu de ce que vous m'avez dit maintenant, à savoir que vous êtes bénéficiaire d'une aide juridictionnelle à hauteur de 85%, il est parfaitement inacceptable que votre avocat vous réclame une somme de 2 700 euros !!!! Je vous conseille vivement, d'une part, de saisir le bâtonnier de l'ordre des avocats au barreau duquel est inscrit l'avocat qui vous a défendu. Prenez grand soin d'expliquer dans votre courrier que vous êtes bénéficiaire d'une décision d'aide juridictionnelle, et joignez une copie de cette décision, d'autre part, de contacter le bureau d'aide juridictionnelle qui vous accordé votre AJ pour leur faire part des agissements de votre avocat. rnrnJe reste bien évidemment à votre disposition, et vous informe que je suis un professionnel du droit non rémunéré pour venir sur ce site. C'est donc à titre purement bénévole que je participe à ce forum, ce qui me convient très bien.